



Grenoble, le 19 mars 2014

COMMUNIQUE DE PRESSE

Fermeture tardive des bureaux de vote de certaines communes pour les deux tours des élections municipales et communautaires des 23 et 30 mars 2014

Pour les deux tours des élections municipales et communautaires des 23 et 30 mars 2014, les heures de scrutin sont fixés de 8h00 à 18h00.

A titre dérogatoire et afin de permettre aux électeurs d'exercer plus facilement leur droit de vote, certaines communes de l'Isère fermeront leurs bureaux de vote plus tardivement.

Les communes suivantes fermeront leurs bureaux de vote à 19h00 :

- Bilieu
- Bourgoin-Jallieu
- Claix
- Corenc
- Crolles
- Echiroles
- Fontaine
- Fontanil-Cornillon
- L'Isle d'Abeau
- Le Bourg d'Oisans
- Le Pont de Claix
- Meylan
- Poisat
- Ruy-Montceau
- Saint Ismier
- Saint Martin d'Hères
- Sassenage
- Seyssinet-Pariset
- Varcès Allières et Risset
- Vienne
- Vif
- Villefontaine
- Voiron
- Voreppe

Les communes suivantes fermeront leurs bureaux de vote à 20h00 :

- Eybens
- Grenoble
- Saint-Martin-Le-Vinoux
- Villard de Lans
- Gieres
- Saint Egrève
- Seyssins

Contact presse :

Préfecture de l'Isère – Service communication : 04.76.60.48.07
communication@isere.pref.gouv.fr